

Le Collège des Bons Enfants

L'origine : dans le monastère de saint Gombert, de pauvres écoliers étaient reçus. Mais après la ruine du couvent, les revenus restants furent employés pour nourrir ces pauvres enfants, qu'on appela « Les Bons Enfants ». « De jeunes écoliers déshérités des biens de ce monde mais avides de science » selon l'abbé Cauly, qui a fait paraître un ouvrage complet sur le Collège en 1885¹. Il situe l'origine du Collège au IX^e siècle mais avec précaution. C'était alors, semble-t-il, une petite communauté de 10 à 12 enfants recueillis dans l'ancien monastère où ils trouvèrent logement et nourriture. On les appelait aussi « Les Bons Enfants de la Miséricorde ».

Situation : Proche de la Porte Collatrice, future Porte Bazée, l'une des portes par laquelle on entrait dans la ville. Pour autant jusqu'au XV^e siècle, cet embryon suivit les pérégrinations de ce qu'on n'appelait pas encore des établissements scolaires.

C'est en 1425 que l'archevêque de Reims, Juhel de Mayenne, de la famille des Mathefelons, établit dans une bulle la fondation du Collège, avec un règlement de fonctionnement (charte). Toutefois, les leçons ne se donnaient pas encore au Collège même. Après la destruction des écoles de la Cour Notre-Dame, le Chapitre permit de rebâtir et amplifier le Collège. En 1521, l'Ecolatre² Gille Grand Raoul lègue une somme considérable à cette fin. Son neveu Paul Grand Raoul achèvera l'œuvre (1546). Un bâtiment est élevé rue Saint Anthoine, qui deviendra ultérieurement rue de l'Université.

Evolution : Entre temps sera créé le Collège de l'Université (fondé en 1548) qui intégrera le Collège des Bons Enfants, ou plutôt il s'y agrègera. C'est ce que rappelle la plaque placée au portique du « nouveau » Lycée (établi à la fin du XIX^e siècle) qui se trouvait antérieurement sur la frise de l'entablement dudit Collège : *Collegium bonorum puerorum universitatis remensis*.

En 1587, le séminaire est transféré par Louis de Guise près du Collège des Bons Enfants. Mais au début du XVII^e siècle s'ouvre le collège des Jésuites, sous la direction d'Antoine Fournier, après l'autorisation du roi Henri IV. Ce qui va provoquer une concurrence rude, accentuée par la promulgation de la Bulle *Unigenitus*. Qui se poursuivra par un certain état de délitement dans l'autre collège. Mais en 1662, grâce au Recteur Mercier qui donne de nouveaux statuts au Collège, celui-ci reprend « une nouvelle jeunesse ». En

1666, sera instaurée une remise de prix, à l'instar de ce qui se pratiquait dans l'établissement des Jésuites.

Mais l'embellie sera de courte durée. Sous l'administration de l'archevêque Maurice Le Tellier, resurgit l'état désastreux du Collège et du Séminaire. Ce qui entraînera l'édification d'un nouveau séminaire, toujours proche du Collège, et la restauration de celui-ci. [La façade principale extérieure portait les armes du « fondateur » Mgr Le Tellier. Elle sera renouvelée au XIX^e siècle, avec l'ajout d'un beffroi et d'un pavillon central et les armes de la ville de Reims].

On précisera que dans le dernier tiers du XVII^e siècle, il y eut plusieurs donations mais le désordre qui s'installa dans le Collège des Bons Enfants aboutit à la rédaction d'un nouveau Règlement (1692). C'est dans ce Collège revisité, que se produisait du théâtre, à l'occasion de fêtes littéraires et/ou avant la distribution des prix. Citons : *Brutus* en 1707 ou encore *Jaddon ou la Jérusalem délivrée* en 1711.

C'est sous le règne du roi Louis XV, en 1762, que sera édictée la suppression du Collège des Jésuites et de l'Ordre, fondé par Ignace de Loyola. Les biens attachés au Collège seront affectés au Collège des Bons Enfants, chargé toutefois d'entretenir les bourses de fondations.

Puis c'est la délivrance du legs important de De Saulx (1774), avec lequel les administrateurs envisagèrent la création d'un nouveau collège, avec pensionnat, à l'entrée de la rue du Barbâtre. Mais malgré un don de 50 000 livres du roi Louis XVI, à l'occasion de son sacre, les travaux de fondation entraînèrent de telles dépenses que le chantier fut abandonné en 1780 et le projet jamais repris. Pourtant le vieux Collège demeurait à l'étroit.

En 1783, les deux administrations des Collèges Bons Enfants et Université, demeurées distinctes jusque-là, furent réunies dans une seule entité : Collège de l'Université.

A l'aube de la Révolution, avec le rapport Talleyrand sur les établissements d'enseignement (1790), la loi sur la liberté d'enseignement (1791) et les rapports de Condorcet³, qui préconise notamment la création des lycées, le Collège applique sans réserve les nouvelles dispositions (déclaration de biens, caisse patriotique...). Toutefois, quand l'évêque constitutionnel Diot, succède à l'archevêque Mgr de Talleyrand, on voit apparaître au sein du Conseil d'administration du Collège, de nombreux laïcs (fin 1791). Puis la loi du 18 avril 1792 sur le serment civique, reprenant celle du 22 mars 1791, va entraîner la désorganisation du Collège et la présence de nouveaux enseignants (août 1792). Après les massacres du 4 septembre 1792, la situation devint critique. Le 6 novembre 1792 se tient le dernier Bureau du Collège, sous la présidence du dernier Recteur de l'Université, M. Paquot.

En janvier 1793, fin du Collège. L'Université et son Collège avaient vécu 246 ans ! Le Vieux Collège abrita ensuite les tribunaux civils.

Avec le Lycée, qui deviendra le Collège Royal, puis le Lycée Impérial et enfin le Lycée National, s'ouvre une autre histoire. Sous les mandats des maires Simon Dauphinot, César Poulain, Victor Diancourt, Henri Paris et Octave Doyen, des travaux de construction, extension et embellissement furent entrepris.

1876, c'est l'année de l'achèvement du Lycée, avec la construction d'un bâtiment neuf, rue Vauthier-le-Noir, sur le site du Collège des Bons Enfants. Ce Petit Lycée auquel on avait intégré un portail Renaissance, élevé sous Charles de Lorraine, avec deux putti Jean qui rit et Jean qui pleure, sera transféré rue Voltaire – sans le portail – au siècle suivant. De même seront construits dans l'emprise du Lycée, un pavillon d'angle sur le site de l'antique donjon, et la loge de concierge sur l'emplacement de la chapelle saint Patrice.

Francis Leroy

1 – Histoire du Collège des Bons-Enfants de l'Université de Reims depuis ses origines jusqu'à ses récentes transformations par l'abbé E(eugène) Cauly, aumônier du Lycée. Reims, 1885, F. Michaud édit.

2 – Ecolâtre : maître chargé d'école monastique ou cathédrale. A l'origine, chanoine chargé d'instruire les jeunes clercs de la cathédrale puis aussi aux non-clercs après le règne de Charlemagne. Officialisée au concile du Latran, cette charge disparut progressivement avec la mise en place des universités.

3 – Talleyrand présente son plan sur l'instruction publique, relatif à l'implantation des écoles primaires, les 10, 11 et 19 septembre 1791. Sa discussion sera entreprise dès le 25 suivant mais ne verra pas d'aboutissement législatif. Toutefois la loi relative à tous les corps et établissements d'instruction et d'éducation publiques sera donnée à Paris, le 12 octobre suivant.

Condorcet « préside » la Commission d'instruction publique, mise en place le 14 octobre 1791

Et présente à l'assemblée son rapport et projet de décret sur l'organisation générale de l'Instruction Publique qui, comme pour Talleyrand, n'aboutira pas en raison des circonstances d'alors.

Enfin rappelons qu'il y eut à Paris deux Collèges de Bons-Enfants : celui fondé en 1208 près de la Collégiale saint-Honoré et celui dit de Saint-Victor, fondé en 1257.